



Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **[en cours d'obtention]** et sous le nom « Badabob IX ». Il se déroule les samedi 10 et dimanche 11 février 2023 au Complexe Henri Wallon, situé au 1, rue Bernard Birsinger 93000 Bobigny, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition au jour du tirage au sort.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Guillaume Le Pennec. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le Badabob IX est un tournoi national séniors. Les joueurs des catégories suivantes : minime, cadet, junior, senior et vétéran, peuvent s'y inscrire.
- 2.2 Les séries proposées sont R 6 / D 7 , D 8 / D 9 , P 1 0 / P 1 1 et P 1 2 / N C , dans les tableaux de DH, DD et DMx.
- 2.3 Les tableaux de DH et de DD se dérouleront le samedi, alors que les tableaux de DMx se disputeront le dimanche.
- 2.4 Pour être ouvert, un tableau doit comprendre un minimum de quatre paires complètes. A l'exception des poules uniques, tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe. Dans la mesure du possible, le comité organisateur privilégiera deux qualifiés par poule.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée *au jeudi 11 janvier 2024*. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront consultables au plus tard le samedi 13 janvier 2024.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée *entre au vendredi 26 janvier 2024*. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.4 Les inscriptions sont à réaliser sur BadNet ou Ebad.
- 3.5 Le paiement en ligne est obligatoire. La date retenue de l'inscription d'une paire est la date de paiement du dernier inscrit de chaque paire.

- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard (date de réception inscription)**.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **18€ pour 1 tableau et 22€ pour 2 tableaux**, 2€ étant reversé à la FFbAD.
- 3.8 Les possibilités de surclassement sont limitées. Au moins l'un des deux joueurs constituant une paire doit disposer du classement de la série demandée. L'autre joueur doit respecter l'art. 3.2.1.5 du Règlement général des compétitions. Le classement pris en compte pour effectuer cette vérification est celui du jeudi 11 janvier 2023.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au Badabob IX doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur deux tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désister sur au moins l'un des deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 🔊 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - 🔊 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur BadNet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *RSL – DTL 82*.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au Badabob IX requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement dans la perspective ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.